

A photograph showing railway workers in orange safety suits and helmets working on a track at night. They are surrounded by large yellow and red machinery, likely used for track maintenance or construction. The scene is illuminated by artificial lights, creating a high-contrast environment. The workers are focused on their tasks, with one worker in the foreground looking towards the camera.

## Établissement de nouveaux standards de la branche

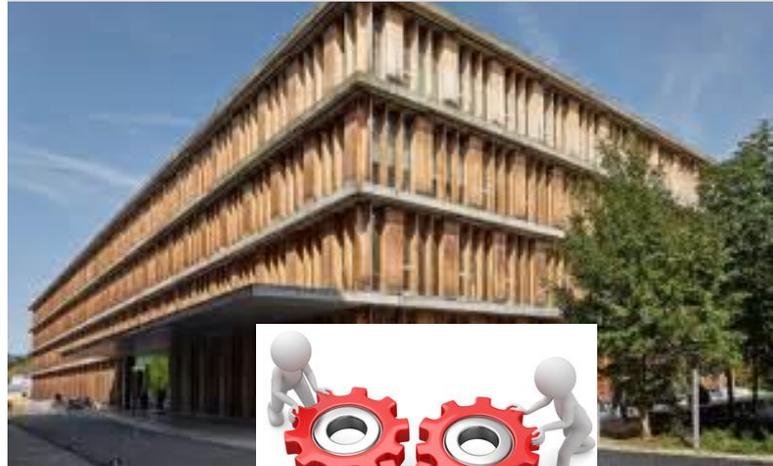
**Christian Florin**

Chef des groupes de travail «Standard de comptabilité et délimitation résultat / investissements» et «Indices de la convention de prestations»

Responsable Infrastructure, RhB

# L'infrastructure au croisement entre technique et finances

OFT



Infrastructure



Finances



# Quatre groupes de travail (GT) ont élaboré de nouveaux standards de la branche

Responsable / mandant	Élaboration
<div style="background-color: #1a3d54; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">UTP</div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center; padding: 10px;"> <div style="background-color: #a0c0e0; padding: 10px; text-align: center;"> <p><b>CIS</b></p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Commission Infrastructure</p> </div> <div style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0 10px;">+</div> <div style="background-color: #a0c0e0; padding: 10px; text-align: center;"> <p><b>CFin</b></p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Commission Finances</p> </div> </div>	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="788 496 1391 585"> <span style="font-size: 1.5em; font-weight: bold; color: #1a3d54; margin-right: 5px;">1</span> <b>Groupe de travail</b> Rapport sur l'état du réseau           </li> <li data-bbox="1039 592 1168 721" style="text-align: center;">  </li> <li data-bbox="788 749 1787 835"> <span style="font-size: 1.5em; font-weight: bold; color: #1a3d54; margin-right: 5px;">2</span> <b>Groupe de travail</b> Standard de comptabilisation et délimitation résultat / investissements           </li> <li data-bbox="1039 842 1168 971" style="text-align: center;">  </li> <li data-bbox="788 971 1748 1013"> <span style="font-size: 1.5em; font-weight: bold; color: #1a3d54; margin-right: 5px;">3</span> <b>Groupe de travail</b> Indices convention de prest           </li> </ol>
<div style="background-color: #666; color: white; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold; margin-bottom: 5px;">OFT</div> <div style="background-color: #ccc; padding: 5px; text-align: center;">Financement</div>	<div style="text-align: center; margin-bottom: 10px;">  </div> <ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="788 1163 1787 1249"> <span style="font-size: 1.5em; font-weight: bold; color: #1a3d54; margin-right: 5px;">4</span> <b>Groupe de travail</b> Contrôle des investissements convention de prestations           </li> </ol>

# GT 1: refonte du RTE 29900 finalisée



- **Tous les chemins de fer** connaissent aujourd'hui le **rapport sur l'état du réseau** et l'utilisent en tant qu'**instrument de planification et de guidage**.
- Le rapport sur l'état du réseau est également un document important pour le **financement** par l'OFT / le DETEC.
- **L'état** des installations peut désormais être **comparé**.
- Des **bases** importantes pour d'autres **standards de la branche** ont été créées.
- **La refonte du RTE** Rapport sur l'état du réseau (R RTE 29900) est terminée.

# GT 2, 3 et 4: résultats disponibles, lectures par la branche prévues au 3<sup>e</sup> trimestre 2018

## Contenu des solutions de branche

- pratique uniforme en matière de comptabilité (délimitation entre **entretien** et **investissement**)
- simplification de la pratique comptable (**durée d'amortissement** identique sur les plans financier et technique)
- création d'un **système d'indices** simple et uniforme pour la convention de prestations Infrastructure
- système simplifié et fondé sur les risques pour le **contrôle de la convention de prestations**

## Objectifs des solutions de branche

- **continuité** entre technique et finances
- **uniformisation** des données des entreprises ferroviaires
- **comparabilité** entre les entreprises ferroviaires pour la discussion de bonnes pratiques

# GT 2: standardisation de la comptabilité des installations

N°	Catégorie d'installations	Type d'installations principal (*) et type d'installations	Durée d'utilisation en années	Obliga-toire dans le rapport sur l'état du réseau (exi-gences min.)	Individuel-lement ou globalement dans le rapport sur l'état du réseau dans «Divers»	Compta-bilité des instal-lations	Amortissement financier (= réciproque de la durée d'utilisation)			
							Durée en années		Fourchette en pourcentage	
							min.	max.	min.	max.
<b>200</b>	<b>Voie ferrée</b>			X						
210		Voies (*)	25...80	X		X	25	80	1,25	4,00
220		Aiguilles (*)	20...60	X		X	20	60	1,66	5,00
251		Infrastructure	25...80		(x)	(x)	25	80	1,25	4,00
252		Passages à niveau (sans systèmes de sécurité)	25...80		(x)	(x)	25	80	1,25	4,00
<b>299</b>		<b>Autres installations de voie ferrée</b>	<b>20...80</b>		<b>(X)</b>	<b>X</b>	<b>20</b>	<b>80</b>	<b>1,25</b>	<b>5,00</b>

(exemple «Voie ferrée», voir R RTE 29900 )

# Délimitation entre compte de résultat et compte d'investissement

«**Compte d'investissement**: comptabilisation de toutes les opérations en lien avec la réalisation, le renouvellement, l'amortissement ou le désinvestissement d'objets des actifs immobilisés» (**modification de la valeur**)

«**Délimitation entre le compte de résultat et le compte des immobilisations et des amortissements**: les mesures destinées à atteindre la durée d'utilisation exprimée par le taux d'amortissement doivent figurer en tant qu'**entretien** dans le compte de résultat» (**pas de modification de la valeur**)

Compte d'investissement			Compte de résultat
<b>Nouvelle construction</b> (élargissement)	<b>Renouvellement</b> (remplacement)	<b>Réfection</b> (adaptation, transformation)	<b>Entretien</b> (maintenance)
<i>nouveau projet ou élément de construction</i>	<i>reconstruction complète d'un élément</i>	<i>mesures augmentant la valeur</i>	<i>mesures n'augmentant pas la valeur</i>

# Planification des investissements (1): projets classés par types d'installations

Catégorie d'installations	Type d'inst. principal	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4
<b>Bâtiments et terrains</b>		10 %			80 %
<b>Ouvrages d'art</b>	<i>Ponts</i>		20 %		
	<i>Tunnels</i>				
	<i>Autres</i>				
<b>Voie ferrée</b>		30 %			
<b>Installations de courant de traction</b>		10 %			
<b>Installations de sécurité</b>					
<b>Installations à basse tension et de télécommunication</b>					
<b>Installations d'accueil</b>		50 %			
<b>Véhicules de l'infrastructure</b>					
<b>Moyens d'exploitation et divers</b>				10 %	10 %
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>



# Planification des investissements (2): classification par « motifs »

Un projet d'une convention de prestations peut en principe avoir trois motifs.  
Il peut servir

1. à maintenir l'infrastructure en bon état *et/ou*
2. à l'adapter à l'état de la technique *et/ou*
3. à l'adapter aux exigences du trafic

*(indication des motifs en %)*

# GT 3: indices pour la convention de prestations 21-24

## Sécurité



- Collisions train-train (idem conv. prest. 17-20)
- Collisions train-tiers (idem conv. prest. 17-20)
- Déraillements (idem conv. prest. 17-20)
- Ruptures de rails (idem conv. prest. 17-20)

## Maintien de la valeur



- Taux de renouvellement de la voie (rails et aiguilles) (nouveau)
- Taux de sablage de la voie (nouveau)
- Taux de bourrage de la voie (nouveau)

## Productivité



- Coûts du guidage du trafic Infrast. (idem conv. prest. 17-20)
- Renouvellement des lignes de contact (nouveau)
- Renouvellement de la superstructure (nouveau) (éventuellement adaptation de la conv. prest. 17-20)

## Disponibilité et qualité



- Dérangements (idem conv. prest. 17-20)
- Mise en œuvre de la LHand: nombre de gares et part des voyageurs sans obstacle (idem conv. prest. 17-20 et nouveau)

# GT 4: contrôle des investissements de la convention de prestations (1): processus de contrôle des projets

Objectif: identifier les projets présentant un volume ou un risque élevé  
Ces projets sont soumis à un contrôle détaillé

## Processus



# Contrôle des investissements de la convention de prestations (2): catégories de projets

Catégorie***	A	B	C		
Concrétisation	Projet individuel	Projet individuel	Projet individuel	Réunion de projets*	Espace de réserve**
Nombre de genres d'installations	un ou plusieurs	un ou plusieurs	un ou plusieurs	un	un
Coûts de construction	≥ CHF 50 mio.	≥ CHF 20 mio. < CHF 50 mio.	< CHF 20 mio.	illimités	illimités
	ou	et	et	et	
Valeur de risque	≥ CHF 10 mio.	< CHF 10 mio.	< CHF 10 mio.	< 10 % de la somme totale	aucune, car pas de projet

# Contrôle des investissements de la convention de prestations (3): rapport

	Catégorie de projet			Périodicité
	A	B	C	
I. Saisie des coûts et délais dans le plan d'investissement	x	x	x	une fois par année jusqu'au 30 avril au plus tard Les chiffres effectifs doivent être indiqués à la date de référence du 31 décembre, les chiffres planifiés peuvent être plus récents.
II. Brève description du projet dans le plan d'investissement	x	x	x	une seule fois lors de l'introduction au plan d'investissement si le nom du projet n'est pas suffisamment explicite
III. Description détaillée du projet	x	x		une seule fois avant la classification définitive dans la catégorie de projet
IV. Annonce en cas de différences importantes	x	x		en continu dès que la décision de la PAP ou le projet de construction est disponible
V. Rapports d'état	x			deux fois par année dès que la décision de la PAP ou le projet de construction est disponible
VI. Activation et sortie du bilan lors de la mise en service	x	x	x	une fois par année jusqu'au 30 avril au plus tard
VII. Rapport final	x			une seule fois à la fin du projet

# Récapitulation et système

## Conventions de prestations 2021-2024

1

**Rapport sur l'état du réseau**

*Objectif: uniformisation de la représentation de l'état des installations*



**R RTE 29900**

2

**Standard de comptabilisation et délimitation résultat / investissement**

*Objectif: continuité entre infrastructures et finances*



**Recommandation de la branche**

3

4

**Indices et contrôle des investissements**

*Objectif: uniformisation des rapports*



# Conclusion

- L'état des installations est consigné dans le rapport sur l'état du réseau conformément au RTE 29900.
  - La planification des investissements peut être logiquement déduite du rapport sur l'état du réseau.
  - Les conséquences financières peuvent être définies sur la base de la planification des investissements.
  - Le contrôle de la convention de prestations et les indices correspondants sont uniformisés.
  - La transmission des chiffres à l'OFT doit s'effectuer avec une interface numérique à moyen terme (WDI).
  - La convention de prestations quadriennale et le message correspondant adressée au Parlement suisse peuvent être déterminés sur la base des données disponibles et forment la base financière pour tous les exploitants d'infrastructure.
- ⇒ **Le nouveau processus apporte uniformité, transparence, comparabilité et numérisation.**